

Jeudi 23 juillet 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 23 juillet sous l'égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (le 14 juillet), la Wallonie a enregistré peu de précipitation à l'exception d'orages qui se sont produits au sud de notre pays, les 16 et 17 juillet. Les mesures de précipitations enregistrées sont généralement comprises entre 0 et 2 l/m² essentiellement au sud du sillon Sambre et Meuse. Les valeurs plus importantes suivantes ont été enregistrées : 6 l/m² à Rochefort, 11 l/m² à Erezée et 10 l/m² à Bertrix. L'extrême sud de la province de Luxembourg a connu des précipitations comprises entre 5 l/m² (à Orval, Fratin, Arlon) et 32 l/m² à Torgny.

Les **prévisions météo pour les prochains jours** indiquent un temps sec à l'exception du dimanche 26 juillet. Le ciel se chargera en matinée à partir de l'ouest, et des précipitations faibles à localement modérées balaieront le pays du littoral jusqu'aux cantons de l'Est. Avec un flux d'ouest, il est probable que les plus hauts cumuls (+/- 7 l/m²) concernent les provinces de Liège et de Luxembourg.

L'**indice sécheresse de l'IRM** montre des zones sèches à très sèches dans le sud du pays et le Hainaut. Le bilan d'eau (précipitations-évaporation) de l'IRM indique une situation très sèche de manière globale.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, la situation actuelle des cours d'eau est préoccupante, les débits atteignant des valeurs très basses pour la saison, aux alentours du percentile 10, pour une majorité d'entre eux mais certains sous les valeurs minimales. Les débits sont nettement inférieurs aux normales saisonnières. Seule la Haute Meuse a bénéficié des précipitations récentes en France, atténuant la baisse du débit.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, la situation devient délicate surtout sur les petits affluents. Le débit associé à un temps de retour de 5 ans utilisé comme indicateur-clé est dépassé en de nombreux endroits : sur une bonne partie du bassin de l'Escaut (surtout l'Ouest), au sud de la Sambre (Eau d'Heure, Viroin), sur l'Ourthe et la Semois. Les valeurs de

débit sont similaires à celles observées à la même période lors des récentes années sèches de référence (2020 et 2022).

Concernant les **barrages-réservoirs**, la situation est sous contrôle. Pour la Gileppe, on dispose encore d'une réserve et on se situe au-dessus de la courbe de 2022. La situation est similaire pour le barrage de la Vesdre où l'on est en restitution restreinte mais pas encore minimale. Pour les barrages de l'ouest (Eau d'Heure et Ry de Rome), il y a un léger déficit mais la situation n'est pas critique.

Le point de vigilance concerne le barrage de Nisramont où on a atteint le seuil de 2023. On approche le niveau de 2022 qui fût une année avec un niveau particulièrement bas. Les précipitations du 26 juillet pourraient cependant faire remonter le niveau du barrage de Nisramont. La situation est suivie de près par les gestionnaires du site et la SWDE.

3. Eaux souterraines

Dans l'ensemble, les nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange et présentent des niveaux généralement inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, d'autres atteignent des niveaux plus faibles.

Les aquifères des grès et calcaires du Condroz présentent des niveaux généralement inférieurs aux normales de saison et localement inférieurs aux minima enregistrés en cette saison. Dans une moindre mesure, les calcaires du bord sud de la Meuse ainsi qu'une partie du bassin de Mons, des calcaires de Peruwelz-Ath-Soignies et des Grès du Luxembourg présentent également des niveaux inférieurs aux normales saisonnières. Les niveaux des sables bruxelliens et des calcaires du bord nord de la Meuse se maintiennent un peu mieux.

Les nappes du centre-Ardenne et de la Calestienne qui avaient globalement retrouvé des valeurs proches ou très légèrement supérieures aux normales saisonnières en fin de recharge, sont, depuis, reparties à la baisse.

4. Risques d'incendies

Pour les **milieux ouverts**, on est dans une phase de temporisation avec un risque qui reste modéré. Les précipitations annoncées pour ce 26 juillet pourraient légèrement temporiser l'effet de sécheresse mais, dès le 29 juillet, la tendance s'oriente vers un temps de nouveau sec avec une hausse des températures. Pour les **milieux forestiers**, le niveau de risque sera faible dans les prochains jours sur la plupart des provinces.

Il convient donc de respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par des arrêtés de police des différentes provinces wallonnes (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](https://actualite.wallonie.be)).

5. Kayaks

Les tronçons sont fermés à la circulation des kayaks et autres embarcations de loisirs. La carte est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>.

6. Pêche

Depuis le 18 juillet et jusqu'à nouvel ordre, une interdiction temporaire de la pêche a été prise pour l'ensemble des cours d'eau relevant des zones d'eaux vives et des zones d'eaux mixtes afin de limiter le stress subi par les populations piscicoles. Cette interdiction concerne essentiellement les voies d'eaux non navigables. La pêche reste autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés. Par exemple, la Meuse, la Sambre, les Lacs de l'Eau d'Heure

7. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 01/07 sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. Pour les ouvrages qui fonctionnent 24h/24, les manœuvres nocturnes sont suspendues. De plus, le tirant d'eau a été limité à 1,50 m sur la Sambre de la frontière française à l'écluse de Monceau et à 2,50 m entre les écluses de Montignies et de Roselies.

8. Baignade

Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site [Baignade - L'Environnement en Wallonie](#). Toutes les zones de baignade autorisées sont ouvertes.

Pour rappel, la baignade dans les cours d'eau non navigables est autorisée sauf si une interdiction est indiquée. Sur les voies navigables, c'est l'inverse : la baignade est interdite (notamment en raison de la présence de bateaux, d'infrastructures de franchissement, de courants ou d'objets coupants dans le fond du cours d'eau ou encore du risque d'hydrocution dans le cas des carrières) sauf si une autorisation est indiquée.

Il est également utile de rappeler les conseils de prudence par rapport certains cours d'eau qui peuvent présenter une couleur anormale ou la présence d'algues : ne vous baignez pas et protégez les animaux en les empêchant de boire ou de nager.

9. Production et distribution d'eau

Globalement, la baisse des températures a légèrement fait diminuer la consommation de l'eau, à l'exception de certaines communes situées dans des zones plus touristiques et sujettes à une arrivée massive de touristes et seconds résidents en cette période estivale.

A ce jour, 7 communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau (Bouillon, Légglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts et Vresse-sur-Semois).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre et Marche-en-Famenne, Tellin) sont placées sous surveillance par la SWDE, étape préalable à d'éventuelles mesures de restrictions si la situation ne s'améliore pas.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Rouvroy, Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne et Tenneville.

A Libramont, en raison du début de la Foire agricole le 24 juillet prochain, la situation est sous surveillance. Il n'y a pas de restrictions actuellement.

Dans ce contexte et vu la période sèche annoncée sur les 10 jours à venir, il reste recommandé à la population de limiter les usages non essentiels de l'eau de distribution en vue d'anticiper une situation qui se dégraderait localement.

10. Centrales hydro-électriques

Une mesure d'interdiction de l'exploitation des centrales hydro-électriques, à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages, a été prise le 18 juillet afin de stabiliser les débits.

11. Conclusions

Le CORTEX poursuivra un monitoring de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le 30 juillet à 10h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE